

**Le bulletin
d'informations de
la Délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes
02.99.84.26.66

Retrouvez toutes les
infos de ce numéro et
sa version audio sur le
site de la Délégation

<https://apf-francehandicap35.org/>



SOMMAIRE

Page 1 :

◇ **Édito ,sommaire agenda**

Pages 2 à 8 :

◇ **Actualités nationales**

A la Une : Amour et handicap

Compensation du handicap (PCH)

Les brèves : Autonomie, Emploi, Accessibilité, Finances et Ressources, Enfance et Education

Pages 9 :

◇ **Infos nationales APF**

Assemblée générale

Projet associatif

Pages 10 :

◇ **Infos territoriales.**

Le SAMS 35

Habitat regroupé

GUINES

Page 11 à 14 :

◇ **Infos DD35**

Situation sanitaire

Ressources

Café citoyen, Initiatives

solidaires, Don

Groupes Relais et

Initiatives

Guide des Transports

adaptés

Agenda

Pages 15 et 16 :

◇ **Culture et Loisirs**

Pages 17 et 18 :

◇ **Sports**

Page 19 :

◇ **Divertissements**

Page 20 :

◇ **Infos pratiques**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

Édito

Tous acteurs et solidaires !

Voilà presque deux ans que notre vie quotidienne et associative est perturbée par une crise sanitaire sans précédent pour notre génération. Nous avons dû nous adapter aux périodes de confinement, aux gestes sanitaires, aux restrictions de toutes sortes et particulièrement à l'arrêt de tout ou partie de nos activités associatives.

À l'aube de cette nouvelle année, je tiens particulièrement à souligner l'implication sans faille de l'équipe des salariés et à les remercier du fond du cœur pour toutes les actions qu'ils ont mis en place pour maintenir les liens entre nous et combattre le risque d'isolement. Rappelons-nous leurs visites à domicile, leurs appels téléphoniques, le journal déconfiné, les activités ou sorties aménagées, les mini-séjours... Ainsi que toutes leurs petites attentions malgré un contexte qui les entravait eux aussi. Que chacun en soit remercié et félicité.

Un grand coup de chapeau aussi à tous les militants et bénévoles qui se sont, tout au long de cette année, investis et mobilisés pour que notre mouvement poursuive ses missions envers les personnes en situation de handicap : manifestations pour la déconjugalisation de l'AAH, braderies, actions de sensibilisation, mobilisation transports avec l'édition de notre guide départemental des transports adaptés...

Pour la nouvelle année qui commence, la mobilisation reste toujours d'actualité avec, en mars prochain, la défense de la vie à domicile.

Le 18 juin, c'est à Rennes que se tiendra la prochaine Assemblée Générale de l'association. D'ici là, nous devons, ensemble et sur tout le département, organiser des rencontres pour faire le bilan du projet associatif « Pouvoir d'agir, Pouvoir choisir » et de notre plan d'actions départemental pour que lors de l'Assemblée Générale, nous puissions envisager les perspectives du nouveau projet associatif.

Vous retrouverez, dans ce bulletin, de nombreuses informations concernant à la fois le bilan de nos actions en 2021 et nos projets pour 2022 pour lesquels nous vous attendons tous, mobilisés et solidaires. Permettez-moi enfin de souhaiter, à chacun de vous et à vos proches, une très belle nouvelle année, débarrassée, nous l'espérons tous, des contraintes liées à la crise sanitaire, pour que nous puissions nous retrouver sans entrave et poursuivre nos actions de sensibilisation et de défense des personnes en situation de handicap.

Patrick Aubry, représentant élu départemental.

Ne manquez pas :

- ◆ Amour et handicap (pages 2 et 3)
- ◆ Les actualités de la Délégation (pages 11 à 13)
- ◆ Le guide des transports adaptés (page 13)
- ◆ Le programme des activités (page 14)



● AMOUR ET HANDICAP : QUOI DE NEUF

●● L'AAH en couple

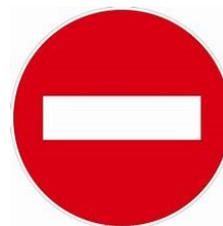
Le 12 octobre les sénateurs ont une nouvelle fois voté la suppression de la prise en compte des ressources du conjoint pour le calcul de l'AAH. Les députés ayant de leur côté voté dans le sens inverse, il fallait arriver à rapprocher les points de vue pour sortir de l'impasse. D'habitude, il revient à une Commission Mixte Paritaire (CMP) d'effectuer ce travail : sept députés et sept sénateurs se rencontrent pour aboutir à une conciliation.

Le premier ministre a refusé de convoquer une CMP. Dix-huit associations de personnes handicapées ont donc adressé un courrier aux présidents des deux instances (Assemblée et Sénat) pour qu'ils prennent l'initiative de réunir cette CMP.

Mais le président de l'Assemblée nationale, issu de la majorité présidentielle, n'a pas voulu se démarquer du Premier ministre.

Faute de conciliation, le groupe communiste de l'Assemblée nationale a inscrit à l'ordre du jour du 2 décembre une nouvelle discussion de la proposition de loi dans les termes adoptés par le Sénat. L'ensemble des élus de l'opposition ont voté cette proposition mais les députés de La République en Marche, majoritaires, se sont à nouveau opposés à la déconjugalisation de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé). De ce fait, la journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre a pris cette année un goût amer.

Le plus probable, c'est que la fin des travaux parlementaires en février, en raison de la campagne pour l'élection présidentielle, mette une fin provisoire à la discussion au Parlement. Pour autant, la revendication demeure et on peut raisonnablement penser que ce sera l'un des thèmes sur lesquels les candidats à la présidentielle auront à se prononcer. Et on peut croire que le bon sens finira par s'imposer.



●● Rejet de la proposition de loi Pradié par l'assemblée

En octobre, la proposition de loi défendue par le député Aurélien Pradié, comportant plusieurs dispositions d'extension et amélioration de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ainsi que la déconjugalisation de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), a été rejetée par la majorité gouvernementale.

Tous les articles ont été supprimés lors d'un débat marqué par la mauvaise foi de la secrétaire d'État aux personnes handicapées, Sophie Cluzel. Concernant l'AAH, elle a prétendu que sa proposition introduite en juin dans une autre proposition de loi est davantage redistributive :

remplacer l'abattement proportionnel sur les revenus du couple par un montant forfaitaire de 5 000€ majoré de 1 100€ par enfant à charge permettant à 120 000 foyers de percevoir en moyenne 120€ de plus, pour une dépense supplémentaire du budget de l'État de 185 millions d'euros. Or, la réduction progressive du plafond des revenus a généré depuis sa mise en place 456 millions d'euros d'économies. L'abattement Cluzel représenterait, à partir de 2022, une centaine de millions puisés chaque année dans le budget des couples.

●● La Bretagne mobilisée, rappelons-nous...



• AMOUR ET HANDICAP : QUOI DE NEUF

•• La PCH parentalité



Tout au long de l'année 2021, APF France handicap a suivi la mise en œuvre (souvent laborieuse) de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) parentalité ; elle a mené une enquête auprès des parents en situation de handicap et auprès de ses représentants en MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle a pu s'appuyer sur ce travail de suivi pour nourrir ses contributions au groupe de travail animé par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) et par le ministère de la Santé chargé de suivre la mise en œuvre de la PCH parentalité.

APF France handicap a insisté sur plusieurs points, parmi lesquels :

A) attribuer cette PCH non plus sur une base forfaitaire (financement d'une heure d'aide humaine par jour) mais en tenant compte des besoins réels des parents en situation de handicap et de la diversité des situations

- ♦ familles monoparentales : c'est le cas de près de la moitié des personnes qui ont répondu au questionnaire d'APF France handicap,
- ♦ présence de plusieurs enfants au foyer : la moitié des personnes interrogées sont dans cette situation,
- ♦ présence d'un enfant handicapé : 7 % des parents handicapés interrogés déclarent avoir un enfant handicapé ;

B) supprimer la barrière d'âge de 7 ans au-delà de laquelle la PCH cesse d'être attribuée : un quart des personnes qui ont répondu au questionnaire ont des enfants âgés de 8 ans et plus ;

C) revoir les critères d'éligibilité à la PCH aide humaine : les personnes en situation de handicap qui ne

bénéficient pas de cette prestation sont de ce fait exclues de la PCH parentalité. Près des deux tiers des personnes interrogées par APF France handicap ne sont pas bénéficiaires de la PCH aide humaine et ne sont donc pas éligibles à la PCH parentalité ; **D)** étendre la période d'intervention de la PCH parentalité avant la naissance (pendant la période de grossesse et dès la période de formulation du projet parental) ; **E)** mettre en place des formations à la parentalité des personnes en situation de handicap à destination des équipes pluridisciplinaires d'évaluation des MDPH.



La PCH parentalité



Premières attributions de la PCH parentalité en Ile et Vilaine

Annoncé à grand renfort de communication, le décret PCH parentalité avait été publié au Journal Officiel le 31 décembre 2020, pour une entrée en vigueur... le lendemain. C'était sans tenir compte du grand chantier en cours du « système d'informations harmonisé » entre toutes les MDPH. Enfin, les premières attributions sont effectives depuis octobre 2021 dans le département 35.





● COMPENSATION DU HANDICAP

●● Augmentation sensible de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

Après avoir longtemps tergiversé, le gouvernement a enfin décidé d'augmenter de façon significative le montant de la PCH aide humaine versée aux usagers de services prestataires : longtemps bloquée à 17,77 €/heure, la PCH a fait un premier bond au 1^{er} juillet 2021 (18,25 €) pour passer à 21,21€ /heure au 1^{er} janvier 2022.
Du jamais vu !

Ce coup de pouce aux services prestataires pourrait aller encore plus loin pour ceux qui s'engagent dans une démarche de qualité : 25 €/heure au lieu de 21,21 € quand les services s'engagent sur des améliorations, garantissant une meilleure continuité horaire (notamment le soir et le week-end), etc.

Cette augmentation tarifaire constitue un véritable bol d'air pour les services d'aide à domicile qui étaient souvent dans le rouge et faisaient supporter à leurs usagers des restes à charge importants. Logiquement, ces restes à charge devraient diminuer ou disparaître, si les services prestataires jouent le jeu.

Par ailleurs, cette revalorisation ne viendra pas aggraver les difficultés financières des départements puisqu'elle sera

entièrement financée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Reste à s'intéresser à la situation des particuliers employeurs.

85 000 personnes handicapées n'ont pas recours à un service prestataire pour trouver les auxiliaires de vie dont elles ont besoin : elles recrutent elles-mêmes ces assistants de vie et perçoivent à ce titre une PCH aide humaine d'un montant de 14,33 €/heure (pour les situations où il n'y a pas besoin de délégation de gestes de soins).

Au 1er janvier 2022, une nouvelle convention collective va entrer en vigueur. Elle vise à rendre le secteur plus attractif. Pour l'employeur, cela se traduira par une augmentation des cotisations à payer et de la rémunération de l'auxiliaire de vie :

jours fériés (+ 10%) et nuit (+ 50 % à + 100 % pour les heures de présence selon les cas).

Au final, l'addition va donc s'alourdir de quelques centaines à quelques milliers d'euros pour le particulier employeur. La Coordination Handicap Autonomie (CHA) a étudié cette question de près et a calculé qu'il est nécessaire que le tarif de la PCH augmente de 2,2 €/heure (+ 15 %). Ce qui le porterait à 16,53 €/heure. À défaut, le particulier employeur cesserait d'être solvable.

Pour l'heure les discussions avec les responsables ministériels sont dans l'impasse : aucune proposition sérieuse ne sort de ces échanges.

CE QUI CHANGE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

L'attribution de la PCH sans limitation de durée devient possible !

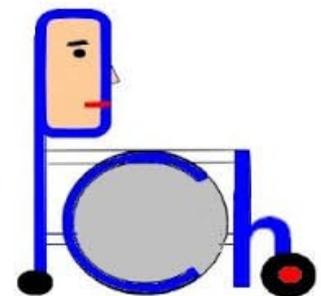
Cette prestation restait encore à la traîne du choc de simplification voulu par le gouvernement puisque cette option « à vie » était déjà appliquée pour la CMI (Carte Mobilité Inclusion), l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) et la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

La PCH rejoint, pour l'ensemble de ses composantes, la liste des prestations qui peuvent être accordées à vie dès lors que le handicap n'est pas susceptible d'une évolution favorable.

La durée maximale d'attribution est fixée à 10 ans et les montants maximaux sont les suivants pour :

Les aides techniques, montant maximal fixé à 13 200 euros.
Les aides à l'aménagement du véhicule passent de 5 000 à 10 000 euros.
Les aides exceptionnelles passent de 1 800 à 6 000 euros.
Les aides animalières passent de 3 000 à 6 000 euros.

Le décret relatif à la durée d'attribution : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044264834>



À SAVOIR : La part des droits attribués sans limitation de durée concernant l'Allocation Adulte Handicapé par la MDPH 35 est passée de 48 % en fin d'année 2020 à 66 % au deuxième trimestre 2021.

• COMPENSATION DU HANDICAP ET VIE À DOMICILE

•• Aides à domicile : un métier mal reconnu

Travailleuses invisibles mais indispensables, les aides à domicile, en première ligne pendant la crise, ont été largement « oubliées » du Ségur de la Santé ou des plans de relance – en dehors d'une prime ponctuelle de 1 000 euros, rarement obtenue en totalité.



Ce sont des femmes à 97 %, elles sont plus de 600 000 ; elles subissent des conditions de travail extrêmement difficiles.

Elles ont en commun d'être toutes précarisées. Entre 70 et 90 % d'entre elles travaillent à temps partiel. Un temps partiel le plus souvent imposé. Et malgré ce temps partiel, l'amplitude de la journée de travail peut être très longue et dépasser parfois douze heures car beaucoup commencent très tôt (toilette, lever) et finissent

très tard (coucher) avec des coupures non comptabilisées dans la journée.

Par ailleurs, le temps de travail rémunéré ne couvre pas tout le temps de travail réalisé.

Il a été progressivement procédé à un découpage afin de ne rémunérer que le temps dit « productif », (le repas, la toilette...), en laissant de côté le temps où un service est rendu : ne sont pris en compte que les tâches quantifiables et chronométrables et non le temps relationnel, pourtant essentiel dans ce métier. Le temps rendu ainsi invisible est estimé à au moins 25 % du temps travaillé !

Au total, les aides à domicile perçoivent en moyenne 900 euros bruts, bien loin du Smic mensuel (1 554 euros bruts). Et 17,5 % d'entre elles vivent sous le seuil de

pauvreté, soit deux fois plus que l'ensemble des salariés.

Or ce métier de responsabilité est un métier difficile ; il faudrait tenir compte des contraintes physiques et nerveuses de ces emplois. A ce titre on peut rappeler que les maladies professionnelles sont fréquentes (troubles dorsaux notamment) et que les accidents du travail y sont trois fois plus fréquents que la moyenne (94,6 accidents pour 1 000 salarié·es) !

Il paraît difficile d'imaginer la mise en place d'une véritable politique d'accompagnement à l'autonomie sans ouvrir en parallèle le dossier des conditions de travail de celles (et de ceux) qui seront en première ligne pour la mettre en œuvre.

Mobilisons-nous !

DU 21 au 25 MARS À RENNES

La Délégation et le SAMS 35 (Service d'Accompagnement Médico-Social) prévoient une semaine de mobilisation concernant la vie à domicile du 21 au 25 mars 2022 avec, en point d'orgue, la manifestation du 25 mars à Rennes.

Le Collectif Handicaps 35 s'associe à la démarche.

Le groupe Services à la personne (Sap) s'est de nouveau réuni le 15 décembre dernier. Nous vous tiendrons informés de l'avancée des travaux sur ce thème. En attendant, nous réitérons notre précédent appel à témoignages. Nous avons absolument besoin de vos écrits ou de vos témoignages oraux pour être crédibles et pouvoir faire remonter vos difficultés lors de cette mobilisation.

C'est tous ensemble que nous pourrons faire bouger les lignes ! N'hésitez pas à contacter la Délégation pour toutes informations ou aide et pour vos témoignages concernant la vie à domicile.



• COMPENSATION ET AIDES TECHNIQUES

•• **Prise en charge des fauteuils roulants : l'étau se resserre !**

Un décret doit venir réformer le remboursement par la Sécurité Sociale des fauteuils roulants. Les mesures annoncées ont de quoi inquiéter les utilisateurs. Et APF France handicap a alerté sur plusieurs aspects inacceptables du projet.

Sauf cas particulier, il n'y aurait plus la possibilité de renouveler son fauteuil avant un délai de 5 ans.

Ce qui revient à valider la pratique mise en place par certaines caisses en toute illégalité : les textes en vigueur jusqu'à présent autorisent en effet un renouvellement tous les 2 ans (fauteuils manuels) ou 3 ans (fauteuils électriques).

Il sera impossible à l'avenir de garder son vieux fauteuil ;

il faudra le rendre à un centre homologué. Pas question de le garder comme fauteuil d'appoint ou comme solution de repli en cas de panne.

Il sera également impossible de faire financer 2 fauteuils en même temps.

C'est faire fi de toutes les situations où un deuxième fauteuil est indispensable : fauteuil électrique à l'extérieur et fauteuil manuel en intérieur ; fauteuil dans l'établissement la semaine et un autre au domicile familial le week-end ; matériel en double en cas de séparation des parents ; sortie nécessitant un fauteuil manuel ; etc.

La liberté de choix de l'utilisateur paraît menacée, car

- ♦ la Sécurité Sociale ne retiendrait pour le remboursement que les modèles qu'elle estime les moins coûteux ;
- ♦ le remboursement par la Sécurité Sociale des fauteuils d'occasion remis en bon état va-t-elle obliger l'utilisateur à s'orienter vers ce type de matériel plutôt que vers un fauteuil neuf ?



• **L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS : DERNIÈRES DONNÉES**

On compte, en 2019, 500 000 travailleurs handicapés employés dans le secteur privé soumis à l'obligation d'emploi ; si on convertit ce nombre de personnes en « équivalent temps plein », cela représente 370 000 sur un total de 10 millions. Le taux d'emploi s'établit donc dans le secteur privé à 3,5 %, loin du minimum légal de 6 %, et surtout figé au même niveau depuis 5 ans.

Dans la fonction publique au contraire, le nombre de travailleurs handicapés employés a continué de progresser en 2020 pour atteindre 260 000 personnes : avec un taux de 5,6 %, on s'approche du quota obligatoire des 6 %. La fonction publique hospitalière se situe dans la moyenne. La fonction publique territoriale dépasse le

minimum légal. Et, à l'inverse, en queue de peloton, on trouve la fonction publique d'État qui atteint 4,67 %, tirée vers le bas par l'Éducation Nationale.

Avec un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 3,37 % (en baisse par rapport à l'année précédente), le ministère de l'Éducation Nationale présente en effet un triste tableau. Recrutant peu de personnels, ce ministère recrute peu de personnes en situation de handicap ; et encore le fait-il en offrant un statut précaire à ces recrutés (agents contractuels une fois sur deux).

La politique de l'Éducation Nationale pourrait cependant être amenée à évoluer sous la pression financière : jusqu'ici dispensée de l'amende que

versent les autres employeurs en cas de non-respect du taux d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, l'Éducation Nationale doit cette année s'acquitter de ses obligations et verser 15 millions d'euros au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).





• AUTONOMIE ET COMPENSATION

•• Mise en œuvre de la 5ème branche « autonomie »

Une ordonnance présidentielle du 2 décembre 2021 organise la mise en œuvre de la 5ème branche du régime général de la Sécurité Sociale Autonomie. Désormais, c'est la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui

financera les frais de soins, d'hébergement et de transport des usagers d'établissements médico-sociaux. Cette ordonnance « fonctionnelle » et illisible résulte de l'article 32 de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 et

de la volonté gouvernementale de ne pas élaborer une loi sur l'autonomie des personnes âgées ou handicapées soumise au Parlement et au débat national.

•• Nouveaux tarifs Prestation de Compensation (PCH)

L'heure d'aidant familial dédommagé augmente de 9 centimes (soit 4,08€), et de 13 centimes quand il arrête de travailler (soit 6,11€). Les tarifs horaires en emploi direct ou mandataire demeurent inchangés, de même que les forfaits cécité et surdité.



• EMPLOI

•• Entreprises adaptées : échec de l'engagement national

Il n'y aurait en 2022 que 32 701 aides au poste attribuées à des Entreprises Adaptées car, selon un rapport du Sénat, les crédits octroyés ne permettront pas de doubler le nombre de salariés comme le prévoyait l'engagement national signé le 12 juillet 2018.

Les crédits pour 2022 seront nettement inférieurs à l'« effort budgétaire historique de l'État » affirmé à l'époque.

En 2018, les Entreprises Adaptées percevaient 24 000 aides au poste, les crédits 2022 assurant une augmentation



d'un tiers de leur nombre mais pas leur doublement, même en tenant compte de la contribution de 50 millions d'euros provenant de l'Agefiph. (Association de Gestion de Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)

En 2020, 1 % des travailleurs handicapés employés dans ces entreprises ont intégré un

emploi en milieu ordinaire, contre 0,5 % en 2021 selon les prévisions. « Le nombre de licenciements pour motif économique et de ruptures conventionnelles a également augmenté en 2021 », relève une note du ministère du budget.

Le chiffre inclut le financement de 150 aides au poste en établissements pénitentiaires, l'emploi de prisonniers par des Entreprises Adaptées étant prévu par la nouvelle réforme de la justice.

• ACCESSIBILITÉ

•• Aucun ambassadeur recruté

Alors que la secrétaire d'état aux personnes handicapées, Sophie Cluzel, avait, le 25 mai dernier, annoncé le lancement en septembre de la campagne nationale de recrutement d'ambassadeurs de l'accessibilité, aucune offre nouvelle n'a été déposée sur le site web de l'Agence du Service Civique.

C'est en effet dans le cadre de ces missions que devaient être employés 1 000 jeunes chargés de sensibiliser et informer sur l'accessibilité du cadre bâti. Cette action devait cibler les propriétaires et exploitants de petits commerces et établissements de proximité.



Acceslibre.info

● FINANCES ET RESSOURCES

●● Emprunter sans questionnaire de santé

Le Sénat a adopté un amendement au projet de loi de finances qui crée un « contrat d'assurance emprunteur inclusif » exemptant les emprunteurs de remplir un questionnaire de santé. L'association *Renaloo*, qui défend les personnes dialysées, s'en réjouit : « Nous réclamions dès 2016 le droit à l'assurance pour tous et nous avons obtenu que la dialyse et la greffe fassent partie des toutes premières pathologies chroniques concernées par "le droit à l'oubli". Nous estimons qu'il est temps d'aller plus loin. » Elle rappelle l'action qu'elle mène avec d'autres organisations « pour que la loi prévoit la création de nouveaux contrats sans sélection médicale ».

L'objectif est de mettre un terme à la situation actuelle, où les



personnes considérées comme « à risque aggravé de santé » sont exclues de l'assurance, ou bien la paient à des tarifs déraisonnables, pour offrir des prix toujours plus bas aux personnes jeunes et bien

portantes, mais aussi pour assurer des marges très confortables du secteur de l'assurance.

L'amendement qui prévoit la création d'un article 5 octies à la loi de finances a été adopté en 1ère lecture (à suivre).

● ENFANTS ET ÉDUCATION

●● Le congé aidant amélioré en 2022

Une série d'amendements au projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 devrait améliorer les congés de proche aidant et parental. L'article 32 sexies relèverait à hauteur du SMIC la rémunération quotidienne par l'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP) et l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) qui resterait, elle, limitée à 3 mois renouvelable 4 fois sur l'ensemble d'une carrière professionnelle.



Le congé parental et l'AJPA seraient étendus à l'aide aux personnes âgées classées GIR 4, ainsi qu'aux pensionnés

d'invalidité, invalides du travail, bénéficiaires de la majoration tierce-personne ou de l'Allocation Compensatrice pour Tierce-Personne (ACTP en voie d'extinction).

Ces différents droits devraient également s'appliquer aux conjoints collaborateurs d'artisans, professions libérales et exploitants agricoles.

●● Accompagnement scolaire : l'art de se voiler la face !

Lors de la séance de questions au gouvernement du 21 octobre sur la situation de l'accompagnement scolaire des enfants et jeunes handicapés, alors que les personnels dédiés étaient en grève et manifestaient partout en France, le ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, a répondu que les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) constituent « une organisation au plus près du terrain, qui permet d'affecter les AESH (Accompagnants d'Élèves

en Situation de Handicap) en fonction des besoins et donc de répondre le plus précisément possible aux demandes des familles ».

Le ministre rejette le reproche de dégradation des conditions de travail des AESH et nie également l'insuffisance des crédits budgétaires pour le recrutement des accompagnants. Pour sa part, la secrétaire d'état aux personnes handicapées, Sophie Cluzel, s'est contentée

d'une réponse à côté de la question, invoquant « une convention d'appui » avec le département de Seine-Saint-Denis et « la coopération du secteur médico-social » qui n'ont l'un et l'autre aucun rapport ou lien avec l'accompagnement scolaire.



• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 À RENNES

Un rendez-vous à ne pas manquer : l'organisation de l'AG 2022 chez nous !

Après Le Havre, ce sera Rennes qui accueillera, le 18 juin 2022, l'Assemblée Générale principale de notre association. L'événement aura lieu au Couvent des Jacobins. Il mobilisera notre Délégation, notre territoire et notre région avec l'appui de la Direction Générale. Un comité de pilotage national va être mis en place, il sera animé par Jean-Manuel Hergas. Nous serons appelés à y participer. Préparons-nous tous à cet événement valorisant le dynamisme de notre mouvement sur l'ensemble du territoire breton.

• LE PROJET ASSOCIATIF ET LE PLAN D' ACTIONS DÉPARTEMENTAL (PAD)

Vous souvenez-vous des axes d'actions du PAD que nous avons adoptés en 2018 ?

Il y en avait deux :

- 1) Développer la proximité : soutien aux Groupes Relais par une présence accrue de la Délégation ; ouverture sur l'extérieur, sur les établissements APF France handicap, sur les autres associations...
- 2) Revendiquer ensemble notamment sur le transport, l'accessibilité et la qualité des aides humaines, en lien avec les établissements et les services APF France handicap, et les autres associations.

Mais ce n'est pas tout. En effet, nous avons vécu des périodes successives de confinement liées à la situation sanitaire. Cet événement extérieur a eu un impact sur nous tous comme sur notre mouvement. Tout en continuant sa route, celui-ci a dû s'adapter aux circonstances et se recentrer sur un autre axe qui s'est

révélé prioritaire à ce moment là : la rupture de l'isolement.

Enfin, il faut bien pour finir parler des finances, beaucoup d'actions ressources ayant dû être annulées faute d'autorisation pendant les moments de contamination.

Diriez-vous que le chemin parcouru depuis 2018 est bien conforme à celui que nous avons décidé ensemble ? Que reste-t-il à faire avant de dire : « le contrat est rempli » ? L'Assemblée Départementale est habituellement l'occasion de suivre la réalisation de notre PAD. Malheureusement cette année encore, nous n'avons pas pu échanger de vive voix sur ce sujet : le COVID en a décidé autrement ! Ce n'est que partie remise : nous nous reverrons d'ici quelques semaines pour dresser ce bilan et tracer les lignes des évolutions à venir.

Ce prochain rendez-vous sera d'autant plus important que

nous aurons à faire, à la même époque, une première évaluation du projet associatif national. Et dès la fin 2022 nous serons mis à contribution pour la rédaction du nouveau projet associatif d'APF France handicap qui sera proposé au vote lors du congrès de 2023.

L'Assemblée Générale qui se tiendra à Rennes le 18 juin sera l'occasion de faire le lien entre ces deux moments : du bilan aux perspectives.

En attendant, vous pouvez toujours joindre la Délégation pour donner librement votre avis et vos idées sur cette question.

dd.35@apf.asso.fr
ou
jean-yves.le-houezec@apf.asso.fr

• NOUVEAU SITE FAIRE FACE

Faire Face est un « bimédia », c'est-à-dire un magazine bimestriel et un site Internet édités par APF France handicap. Le magazine, vendu par abonnement, développe une ligne éditoriale centrée sur des sujets pratiques liés à la santé, aux droits, aux aides techniques et à la vie sociale.

Objectif : permettre à ses lecteurs de mieux vivre leur handicap en répondant à toutes les questions qu'ils se posent au quotidien.

Complémentaire au magazine, le site faire-face.fr décrypte l'actualité du handicap. Il met également

à disposition de l'internaute des contenus et services payants tels que magazines, dossiers et guides pratiques en ligne :

<http://www.faire-face.fr/>

Ce site Internet, créé en 2014, vient de faire peau neuve afin de faciliter et sécuriser la navigation, d'avoir accès à plus d'informations en un seul coup d'œil et de proposer des tarifs adaptés à tous les budgets : 2 € par mois ou 3 € avec la version papier.

N'hésitez pas à le consulter.



● SAMS 35 d'APF France handicap

●● Le SAMS 35 mobilisé pour la qualité des services à la personne

En partenariat avec la Délégation d'Ille-et-Vilaine, le SAMS 35 (Service d'Accompagnement Médico-Social), sur l'initiative de son Conseil de la Vie Sociale (CVS), a lancé sa grande enquête (formulaire simplifié) auprès des adhérents, usagers des services à domicile.

En effet, face à un constat alarmant et une crise sans précédent liée à une pénurie de personnel, le SAMS 35 et la Délégation envisagent une grande mobilisation fin mars et espèrent recueillir le maximum de témoignages sur les graves dysfonctionnements constatés : annulation d'interventions, listes d'attente qui explosent, dégradation du service à la personne...

Voir page 5 rubrique

MOBILISONS NOUS !



●● Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) du SAMS 35 fait son bilan

En mai prochain, le Conseil de la Vie Sociale du SAMS 35 arrivera au terme de son mandat de 3 ans. Composé de 12 membres, dont 10 représentants des usagers du SAMS, il s'est réuni en moyenne 3 fois par an pour aborder les sujets suivants :

- ◆ Organisation de l'assemblée des usagers autour du projet associatif APF France handicap et du projet de service (ateliers)

- ◆ Réflexions et actions sur les services d'aide humaine et leurs difficultés à couvrir les besoins
- ◆ Réflexions et pistes d'amélioration sur l'accès aux soins des personnes accompagnées
- ◆ Recueil d'avis sur les mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire.

En raison du contexte sanitaire, le voyage d'études prévu sur des systèmes originaux d'accompagnement n'a pu être organisé et sera remplacé par un week-end convivial dans le Morbihan.



A noter :

Dimitri Kasprzak, président du CVS et élu du Conseil APF de Département, a été retenu pour intégrer l'Observatoire de la bientraitance d'APF France handicap pour la période 2021/2023.

Les principales missions de cet observatoire sont : rôle d'observatoire, évaluation et promotion de la qualité de vie des personnes, accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles, production d'outils et accompagnement de leur diffusion et de leur mise en pratique...

● HABITAT REGROUPÉ GUÎNES

Cet habitat regroupé sera enfin livré au second trimestre 2023 !

En septembre, 12 des 18 futurs locataires et leurs familles se sont retrouvés pour une présentation du futur dispositif, comprenant une visite du site. Ce dispositif permettra à 6 locataires épileptiques sévères et à 6 personnes en situation de handicap de vivre dans un logement T 2 ou T 3, en autonomie avec accompagnement (service prestataire 24 h sur 24). Ce dispositif dispose également d'une variante : 6 logements, diffus dans un rayon d'un kilomètre du site, et dont les locataires pourront bénéficier d'une permanence téléphonique et d'une veille accompagnement.





• SITUATION SANITAIRE ET VIE EN DÉLÉGATION

La propagation fulgurante du virus en son variant Omicron a amené les autorités à prendre de nouvelles mesures sanitaires qui impactent la vie associative ainsi que notre Délégation. Dès le mois de décembre, certains rendez-vous ont dû être annulés : Assemblée Départementale, repas de Noël... En janvier, toutes les réunions ont été annulées et remplacées, dans la mesure du possible, par des visio-conférences. Certaines activités ont également été suspendues : chorale, repas...

Toutefois, les salariés ont tenu à ce que la Délégation reste ouverte aux adhérents et ont fait en sorte d'organiser leurs journées de télétravail pour assurer une permanence quotidienne dans les locaux de la rue Danton.

Une attention et une préoccupation qui nous vont droit au cœur ; un grand merci à eux !

Nous espérons tous que cette nouvelle vague épidémique soit la plus courte possible afin que nous puissions reprendre toutes nos activités et nos actions militantes, en particulier en cette période électorale, afin que la voix des personnes en situation de handicap dans notre département puisse être entendue et leurs revendications prises en compte. Restons tous vigilants et solidaires.

• OPÉRATION RESSOURCES : LES BRADERIES



Braderie du 17 octobre 2021

Notre braderie du dimanche 17 octobre qui a eu lieu Halle Martenot à Rennes a permis de collecter 11 164 €. A titre d'informations nous avons aussi récolté 1 950 € grâce aux ventes faites à petits prix, d'objets divers, sur le Bon Coin et ce depuis juillet 2021.

Une nouvelle fois MERCI à tous nos bénévoles (une centaine) qui ont permis un tel résultat. Ce n'est pas le fruit du hasard car la préparation de cette édition a été à nouveau particulièrement soignée : des tris réguliers ont été organisés au hangar de Vern et la présentation générale des stands a attiré l'attention de nos visiteurs. Une nouvelle fois leur motivation, leur

engagement à nos côtés ont permis cette réussite. Une mention particulière à ceux et celles qui ont en charge la manutention au quotidien pour préparer ces opérations, ainsi que les jours de préparation des braderies notamment le vendredi, le samedi et le dimanche en soirée.

Merci également aux personnes présentes à l'accueil qui ont contrôlé de façon très efficace les passe-sanitaires afin de permettre à un maximum de clients d'accéder aux stands.

Braderie du 3 décembre 2021

Cette vente « Spécial Noël » s'est tenue dans les locaux de la Délégation le vendredi 3 décembre 2021, de 16h00 à 20h30.

Un certain nombre d'objets collectés par l'association ont été exceptionnellement mis en vente à prix réduits. Chacun pouvait trouver des idées de cadeaux "seconde vie" et économiques. Cette braderie nous a permis de collecter 1 243,70 € avec seulement 6 stands : maroquinerie, friperie, jouets, livres, objets déco rétro et vaisselle. Nous adressons tous nos sincères et vifs remerciements à tous les bénévoles qui ont contribué à sa réussite, que ce soit pour trier, acheminer, stocker ou vendre les produits issus des dons des particuliers.

Au total, en 2021 nous avons ainsi pu collecter 17 368 € sur les trois braderies.

Notez bien les dates des prochaines braderies en 2022

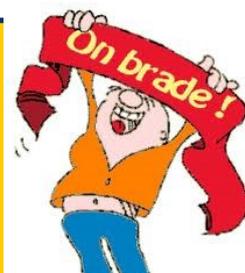
à la Halle Martenot (sous réserve d'obtention des autorisations et du prêt de matériel) :

- Dimanche 3 avril 2022
- Juin 2022 (date à préciser ultérieurement)
- Dimanche 16 octobre 2022

Nous vous rappelons que l'ensemble des dons récoltés permettent de financer les actions militantes et les activités de loisirs à destination de nos adhérents en situation de handicap.

Enfin, si dans votre entourage vous connaissez des personnes qui seraient intéressées pour rejoindre nos équipes sur des tâches telles que le tri, la manutention, la vente, qu'elles n'hésitent pas à nous contacter au 02.99.84.26.66.

Merci à tous !





• CAFÉ CITOYEN



Petite reprise pour les cafés citoyens organisés par la Délégation, ce mardi 12 octobre, mais malgré cela, animateurs et participants étaient heureux de se retrouver et de pouvoir échanger sur un thème d'actualité, en l'occurrence : « l'écologie, un enjeu de tous les jours ! » Chacun a pu s'exprimer sur les bons gestes pour la planète à adopter dans son quotidien, le tout dans une ambiance très conviviale.

Nous organiserons un prochain café citoyen en mars prochain. Le thème et la date vous seront communiqués dès que possible.

• LES INITIATIVES SOLIDAIRES

La cinquième édition des Initiatives Solidaires a récompensé les lauréats le 25 novembre 2021. La manifestation s'est déroulée à la Maison des associations de Rennes en présence de nombreux partenaires : KEOLIS, STAR, Handistar, Rennes Métropole, le Crédit Agricole, le Collectif Handicaps 35...

Une vingtaine de personnes a répondu à l'invitation dans une ambiance bon enfant. Le jury avait auparavant sélectionné 5 lauréats. Le 1er prix a été décerné à l'association « les Dépareillés ». Cette association permet aux personnes amputées de n'acheter qu'une chaussure ou d'en vendre une.

Le prix « coup de cœur » a été remis à l'association « Rennes du compost » par Mathieu Theurier, 1er vice-président de Rennes Métropole et par Patrick Aubry qui représentait le Collectif Handicaps 35.



Cette association a créé un service de collecte des biodéchets à vélo triporteur.

• DON DE L'ORDRE DES ANYSETIERS

1 000 € reversés à APF France handicap 35 par l'Ordre international des Anysetiers

L'Ordre international des Anysetiers, dont la devise est "Aider et donner de l'espoir", a pour but de venir en aide aux personnes malades ou handicapées.

Lors de son 63e chapitre magistral, samedi 9 octobre 2021, au château d'Apigné, la Commanderie des Anysetiers de Haute Bretagne a remis des dons à trois associations.

Un don de 1 000 € a été remis à Monique Berlan, élue au conseil APF du département 35 au nom de la Délégation APF France handicap 35.

Ce don va nous permettre de poursuivre les actions que nous menons pour maintenir le lien (activités, séjours vacances...) et lutter contre l'isolement, particulièrement marquant en cette période de crise sanitaire pour les personnes en situation de handicap.

En présentiel ou à distance, nous multiplions les activités, les permanences et les visites pour ne laisser personne de côté.

Un grand merci à nos donateurs sans qui nous ne pourrions réaliser de si beaux projets pour améliorer le quotidien des personnes handicapées.

Remise du don par Suzanne Dupont Prévost hospitalier





• BILAN DE L'ACTIVITÉ DES GROUPES RELAIS ET INITIATIVES

Nous commencerons cette page par une actualité qui nous affecte tous, même si, bien sûr, nous nous réjouissons à titre personnel pour lui puisque tel était son souhait : Mathieu CAILLEAU, chargé de missions et coordinateur régional Handi-Droits, a quitté la **Délégation le 26 novembre 2021 pour de nouvelles aventures professionnelles.**

Alors merci Mathieu pour tout ce que tu as entrepris pendant ces trois années au service des personnes en situation de handicap, avec l'objectif de défendre leurs droits et leur accès à la citoyenneté... merci pour ta bonne humeur, ton énergie, ton enthousiasme à porter et accompagner les projets et revendications d'APF France handicap, très bonne continuation et au plaisir de croiser à nouveau ta route !

Parmi les activités du Groupe Initiatives, à noter la sensibilisation des jeunes, avec :

- d'une part, la participation au forum des associations organisé au lycée Jeanne d'Arc le 14 octobre : les missions d'APF France handicap ont pu être présentées à six groupes de jeunes ;
- d'autre part, la rencontre d'étudiants préparant le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), au Cercle Paul Bert le 15 octobre.

Ces actions ont été très appréciées.

Par ailleurs, une sensibilisation en entreprise a eu lieu le 19 novembre à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, au sein de la plateforme industrielle du courrier Rennes Armorique ; la tenue de quatre stands a permis de présenter l'association, ses missions et ses activités, d'échanger sur la question du handicap, d'inviter les participants à utiliser un fauteuil roulant ou encore de communiquer sur la recherche de bénévoles.

Le 16 novembre, une journée était organisée à l'attention des intervenants scolaires à Vannes.

Les membres du Groupe Initiatives et des Groupes Relais ont également participé à la semaine de mobilisation

sur les transports du 22 au 27 novembre.

Il convient, à cette occasion, de souligner l'investissement de tous dans l'élaboration du Guide des transports adaptés, en lien avec l'équipe d'Han'Dizou.

Quant aux projets, ils ne manquent pas : citons, entre autres, l'organisation d'un Café Papote à Dinard, différentes actions de sensibilisation en Ille-et-Vilaine, une mobilisation autour du service à la personne, la participation à la mise en place d'une formation à Askoria Lorient... nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

• GUIDE DES TRANSPORTS ADAPTÉS EN ILLE-ET-VILAINE

Notre guide des transports adaptés en Ille-et-Vilaine est paru et fait parler de lui !



Ce guide se veut le plus exhaustif possible quel que soit le mode de transport (routier, ferroviaire ou maritime) ou le lieu de déplacement (de nombreuses communes du département sont inventoriées). Des réactions très positives nous sont parvenues.

Lors de la conférence de presse du 1^{er} décembre, face aux journalistes d'Ouest France et de la radio locale RCF ALPHA, Mathieu Cailleau, chargé de mission à la Délégation, coordonnateur des travaux et très impliqué dans l'élaboration du guide, a rappelé la méthodologie qui a présidé à sa réalisation (40 militants issus principalement du Groupe Initiatives et du comité de rédaction du bulletin départemental Han'Dizou). Monique Berlan et Patrick Aubry, élus et représentants du CAPFD (Conseil APF du Département) étaient également présents à cette conférence.

Ce guide, diffusé dans un premier temps à 200 exemplaires, se veut très pratique, destiné à tous les usagers des transports en situation de handicap, et fera l'objet de mises à jour régulières.

Téléchargeable sur le site APF 35 <https://apf-francehandicap35.org/>



DEMANDEZ LE PROGRAMME!



Projets de sorties et balades pour le trimestre à venir :

Outre les ateliers et les activités régulières déjà présentées, il faut notamment retenir la **découverte et initiation à la pratique de la joëlette**. Cette activité est proposée en vue de la participation à l'Urban trail organisée par APF France handicap en juin 2022. Nous invitons tous les adhérents et les bénévoles qui souhaitent s'initier à la joëlette à prendre contact avec des clubs de rando rennais afin que nous soyons le plus nombreux possible à participer à l'Urban Trail. La Délégation 22 se joindra à nous pour l'organisation de cette manifestation.

- * Match de foot Rennes et Bordeaux le dimanche 16 janvier (horaires à préciser)
- * Découverte de la joëlette le jeudi 20 janvier et le jeudi 10 février, au Parc des Gayeulles de 14h00 à 16h00
- * Resto et bowling le vendredi 21 janvier et le mercredi 9 février de 10h30 à 17h00
- * Patinoire, le vendredi 28 janvier de 20h00 à 23h00 au Blizz
- * Repas mensuel chandeleur le mardi 1^{er} février de 11h30 à 15h30
- * Match de foot Rennes Brest, le dimanche 6 février (horaires à préciser)
- * Match de foot Rennes Troyes, le dimanche 20 février (horaires à préciser)
- * Cinéma le Gaumont, le jeudi 24 février de 13h30 à 17h30

• Les activités régulières

- Sport adapté (boxe et renforcement musculaire) : le jeudi matin de 11h00 à 12h00 à la Délégation
- Relaxation et création : le mercredi de 14h00 à 16h00
- Chorale : le jeudi de 14h30 à 16h00 à la Délégation
- Jeux de société : le lundi de 14h00 à 17h00 à la Délégation
- Sarbacane, Molki et Boccia : le vendredi de 14h30 à 17h00 salle Ory
- Vélo couché : le lundi de 14h00 à 16h00 à partir de la Délégation
- Pâtisserie : le mardi de 11h00 à 16h30 à la Délégation
- Arts plastiques : le vendredi de 14h00 à 17h00 à la Délégation



Retour sur quelques sorties

Parmi toutes les activités proposées lors du dernier trimestre, il faut signaler en particulier :

- La visite du château des ducs de Bretagne à Nantes. Cette visite est très accessible (un ascenseur permet une visite complète du château) mais le temps a manqué pour tout faire. Le château abrite une exposition instructive sur le trafic des esclaves. Il faudra, une prochaine fois, prévoir 3h00 de visite à répartir sur toute la journée. Cette sortie a été particulièrement appréciée et sera renouvelée.
- La sortie au Musikam à Cap Malo, l'un des plus grands sites de karaoké de France. Le groupe a bien apprécié cette sortie qui sera de nouveau proposée à un plus grand nombre.



Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).

Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : www.apf-francehandicap35.org (rubrique agenda).

Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.

• A DÉCOUVRIR SUR NOS ECRANS



**Sur Arte, la série
« Un mètre vingt »**

APF France handicap est partenaire de cette mini-série, en six épisodes, à découvrir sur ARTE TV jusqu'en août 2024. Elle nous plonge dans l'odyssée intime de Juana, lycéenne argentine, qui

observe le monde à une hauteur d'un mètre vingt, depuis son fauteuil roulant.

"Cette série reflète ce pour quoi APF France handicap milite : le droit à la vie affective, intime et sexuelle pour les personnes en situation de handicap. L'association s'est emparée de ce sujet depuis de nombreuses années et œuvre pour faire évoluer la législation...", résume Pascale Ribes, Présidente de l'association.

La série vise à déconstruire les préjugés avec humour et impertinence.

<https://www.arte.tv/fr/videos/RC-021939/un-metre-vingt/>

Au cinéma, « Debout les femmes ! »

Dans son dernier film, *Debout les femmes !*, François Ruffin a souhaité mettre en avant celles qui exercent des « métiers du lien », auprès d'enfants en situation de handicap, ou effectuant le ménage dans les hôpitaux ou encore à l'Assemblée nationale.

La force de ce « road-movie parlementaire », réside dans la mise en valeur de la parole de ces femmes que l'on découvre dévouées, aimant leur métier, mais aussi en colère de ne pas être considérées et de devoir subir des fins de mois difficiles. Il se termine sur une note d'espoir, au sein de l'Assemblée nationale reconstituée, où une cinquantaine d'auxiliaires de vie, d'AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) et de femmes de ménage prennent la place des députés...



• À LIRE

S'adapter



« S'adapter » raconte avec justesse comment la trajectoire fugace d'un enfant handicapé va influencer sur la vie du reste de la fratrie. Le livre juxtapose les ressentis de l'aîné, la cadette et le petit dernier, né après le décès de son frère handicapé.

Ce roman pudique et délicat, écrit par Claire Dupont-Monod, a reçu le prix Goncourt des Lycéens 2021, le prix Femina et le prix Landerneau des lecteurs.

Le tactile selon Pénélope.



Après plusieurs albums poétiques en langue des signes, la dessinatrice Pénélope publie un imagier tactile, « La nature au bout des doigts ». Dans une lecture mixte voyant-aveugle, cet ouvrage propose de découvrir des feuilles et écorces d'arbres, plantes, toile d'araignée, champignons, petits animaux, graines, etc., mis en relief sur des pages blanches.

A sign of affection



Yuki est née sourde et, si elle porte des appareils auditifs, il ne lui font entendre que des bruits, elle lit sur les lèvres et s'exprime en langue des signes japonaises. Jeune étudiante, elle rencontre Itsuomi, à la faveur d'un incident. Il la traite comme une jeune femme sans voir d'abord sa surdit , ce qui la captive...

Ce manga pour adolescents est écrit et illustré par Morishita Suu.

Le pouvoir de l'imagination



« La SEP (Sclérose en Plaques) m'a laissé vivre plus de soixante dix ans. Sans elle, je serais sûrement déjà mort d'un infarctus... ou autre ! Elle m'a protégé, en me faisant arriver par exemple en retard à des rendez-vous, me permettant d'échapper d'abord à un attentat et, quelques années plus tard, à un accident d'avion. Bien

sûr je lui en veux d'être entrée chez moi insidieusement, mais dès que je m'en suis aperçu, il y a 40 ans, j'ai choisi de vivre en paix avec elle... ». Par son témoignage, Alain Dujardin désire aider les personnes atteintes d'une maladie incurable et dégénérative, il explique comment il a conclu un pacte de respect mutuel avec cette intruse.

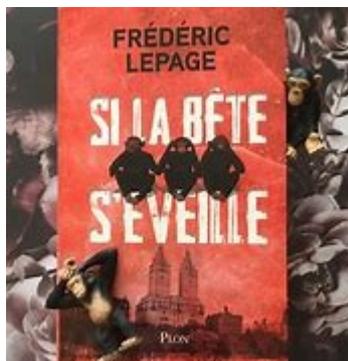
• À LIRE

Perfect World, la fin !



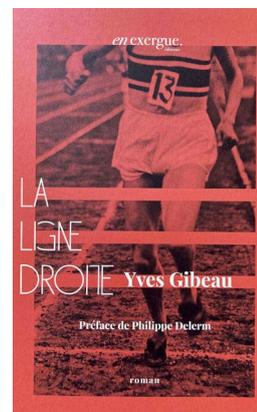
Lancée à l'automne 2016, la manga Perfect World, par l'auteur et dessinatrice Rie Aruga, s'achève sur la publication du 12e et dernier tome. Itsuki et Tsugumi vivent et profitent de leur bébé dont le lecteur suit les premières années. On y découvre comment le jeune architecte paraplégique, qui a choisi de s'occuper de Kôki, fait face, comment son fils identifie son père parmi les autres hommes qui conduisent leur enfant à la crèche et bien d'autres choses... Ce tome est également publié en version collector, de quoi atténuer les regrets de quitter ce couple attachant.

L'homme et le capucin



Jeune policier new-yorkais auquel tout semblait sourire, Adam se retrouve tétraplégique après avoir été blessé à quelques jours de son mariage. Il refera progressivement surface grâce à l'aide quotidienne d'un singe capucin, Clara. Recouvrant lentement l'usage de ses membres, Adam reprend du service tout en étant aux prises avec Clara qui l'agresse. Il procède à des recherches universitaires qui lui permettent de comprendre que Clara voit en lui un mâle dominant défaillant... Sur cette trame, Frédéric Lepage propose un épais roman complexe « Si la bête s'éveille », aux intrigues entremêlées d'états d'âme et de digressions.

La ligne droite



Un jeune homme brisé, amputé d'un bras et qui survit d'un petit boulot à Munich, c'est ce que les horreurs de la deuxième guerre mondiale et du front de l'Est ont fait de Stefan Volker. Il était pourtant promis aux plus beaux podiums d'athlétisme... C'est à la lente résilience de cet homme que les lecteurs sont conviés à la faveur de la réédition du roman « La ligne droite », publié en 1956 par le journaliste sportif Yves Gibeau (décédé en 1994). L'ancien entraîneur de Stephan, l'autoritaire et brutal Julius Henkel, va le retrouver à Munich, le ramener de force chez lui pour le remettre debout, lui redonner le goût de vivre et de retrouver une place dans la société.

Dons de livres

« Quel bonheur d'imaginer que nos livres, qui encombrant parfois bibliothèques et placards, vont avoir une nouvelle vie, qu'ils vont donner de la joie à d'autres personnes en leur permettant de s'évader durant quelques heures ! Soyez chaleureusement remerciés pour ces livres que vous nous donnez, lesquels, par le biais de nos braderies, nous permettront de poursuivre les activités mises en place par la Délégation pour ses adhérents en situation de handicap. Cependant, veuillez bien à vérifier leur état avant de nous les déposer. Pensez aux futurs lecteurs et, en amont, à la personne qui bénévolement prend le soin de trier vos dons et qui doit parfois en jeter les ¾, en faisant ce geste citoyen supplémentaire de déposer vos livres en mauvais état dans les bacs de recyclage de papier et non à APF France handicap.

Merci à vous !

• À VOIR ET ECOUTER

Des nouvelles littéraires en langue des signes

Zanzan Films, la société de production du réalisateur infirme moteur cérébral Philippe Thomas, propose une émission intitulée « Lu & signé ».

Diffusée sur YouTube, elle invite les publics à écouter et voir la lecture de nouvelles littéraires avec sous-titrage et Langue des Signes Française, dans une ambiance sonore descriptive.

Vous y découvrirez : l'île de Pâques de P. Loti, la cafetière de T. Gautier, la Horla de G. de Maupassant...

<https://www.youtube.com/channel/UCZVTADi1ENHGv7wzjIo63Rw>

• **SPORTS**

•• **Journée du parasport**

Cette journée a eu lieu le 16 Novembre 2021 à Rennes et était présidée par le vice-président de la Région Bretagne Pierre Pouliquen et par le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF). Les ateliers de réflexion thématiques portaient sur : Ressources à mobiliser pour créer une pratique parasportive (matériel, formation, mouvement sportif), rôle des collectivités territoriales, partenariats avec le mouvement (ARS, rectorats, grandes associations). Une présentation des projets pilotes du CPSF a clôturé cette journée.

COMITE PARALYMPIQUE REGIONAL DE BRETAGNE

Le bureau de Bretagne est basé à Rennes. Il a été créé en octobre 2020. Ce comité n'a pas vocation à faire faire du sport mais à fédérer les acteurs et à initier des projets. L'objectif est le développement des pratiques parasportives et d'augmenter le nombre de pratiquants. Il apparaît essentiel de fédérer les réseaux et de créer du lien entre les clubs, institutions et organismes ainsi qu'avec le public, et de permettre aux



Personnes en Situation de Handicap (PSH) d'accéder aux sports, de travailler avec les ligues pour développer l'accès de celles-ci dans des clubs « ordinaires » (5 % des PSH ont accès aux sports d'où l'objectif de lever les freins à l'accès). Des comités d'autres régions ont commencé à financer des projets : créer un événement en invitant les PSH, organiser un cycle de pratique d'au moins 8 séances, projets à l'initiative et portés par les clubs. A terme il devrait y avoir une cartographie du paysage parasportif et un annuaire des aides et des dispositifs.

TROUVE TON PARASPORT

Dans le cadre du Salon Autonomic 2021, le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) a lancé la plateforme digitale « Trouve ton parasport » en présence de Marie-Amélie Le Fur, Présidente du CPSF et Sophie Cluzel Secrétaire d'État aux personnes handicapées. L'accès à une activité sportive est complexe pour les

personnes en situation de handicap et pourtant est essentielle pour lutter contre l'isolement, la sédentarité, retrouver la confiance en soi, etc.

Ce dispositif permet de proposer des disciplines correspondant le mieux à la personne (envies, handicap, âge, motivations, type de pratique, contre-indications, etc...). Il permet de trouver des structures par le biais du Handiguide des Sports proposé par le Ministère des Sports ou dans les annuaires des clubs. L'objectif de cet outil : proposer plusieurs disciplines sportives et en assurer la continuité et la mise en relation avec les fédérations.

Plus d'infos

Site:
<https://trouvetonparasport.france-paralympique.fr/#/>

Courriel:
medias@france-paralympique.fr

Tél : 06-65-75-71-25



• SPORTS

•• Actualités



Primes paralympiques exclues de l'AAH

Les députés ont finalement suivi les sénateurs en acceptant de supprimer la prise en compte des primes paralympiques pour le calcul de leurs prestations (Prestation de Compensation du Handicap, Allocation Adulte Handicapé et frais de séjour en établissement médico-social).

Cette suppression inflige un désaveu à la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, qui avait à maintes reprises exprimé et maintenu son

opposition à une non-prise en compte bien que cela ne concerne en matière d'AAH qu'une dizaine de sportifs.



Par ailleurs, l'AAH pourrait augmenter de 1,4% le 1er avril prochain selon une estimation de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, soit 12,65€ de plus pour atteindre 916,25€ mensuels.

La FFF enquête

La Fédération Française de Football a lancé un sondage en ligne pour demander leur avis aux supporters handicapés de clubs de football sur l'accessibilité dans les stades. Il s'agit d'un projet européen Erasmus + qui comprend une

autre enquête en 2022, afin de mesurer l'impact de la stratégie et la collaboration étroite entre les fédérations, les ligues et leurs associations de supporters en situation de handicap et de favoriser la mise en place d'un plan d'actions et d'outils de soutien.



• INFOS PRATIQUES

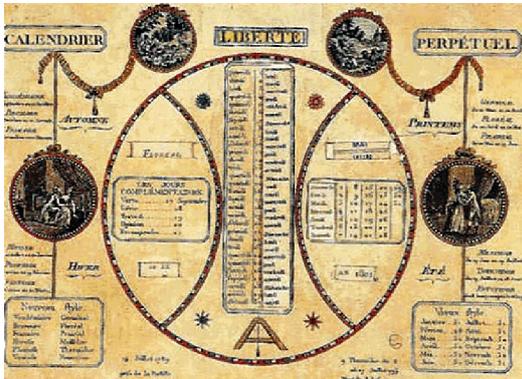
•• Motorisation du fauteuil roulant manuel

La société Exhom propose une fourche électrique qui permet en quelques secondes de motoriser son fauteuil roulant manuel. Cette assistance électrique permet une autonomie jusqu'à 50 kms (selon les dénivelés) à une vitesse maximale de 20 km/h. Le coût de la fourche est de 990 € ttc.

Informations complémentaires sur le site : www.hexom.fr ou par téléphone : 05 62 58 21 46.



• ORIGINE DU NOM DES MOIS DE NOTRE CALENDRIER



Une nouvelle année commence et janvier, le premier, nous ouvre ses portes. 11 autres mois lui succéderont au gré des saisons. Nous sommes-nous jamais posé la question de l'origine du nom des 12 mois de notre calendrier solaire grégorien (du nom du Pape Grégoire XIII qui l'a institué à la fin du 16^e siècle) ?

Voici quelques éléments de réponse :

Janvier tient son nom du dieu romain Janus, qui personnifiait le passage, des commencements et des portes. Il était représenté à deux têtes, une face qui scrute le futur et l'autre qui regarde le passé.

Février est le mois le plus court de l'année. Il tient son nom du latin februaire qui signifie purifier et de Februa, le dieu de la purification.

Mars est le mois où débute le printemps. Au temps des romains, c'était le temps où commençaient les guerres. Son nom a donc été donné en l'honneur du dieu de la guerre Mars.

Avril vient également du latin aperire qui signifie ouvrir. C'est le mois où s'ouvrent les fleurs, les fruits, les mers... C'est la belle saison qui commence.

Mai est dédié à Maïa, la déesse de la fertilité, de la terre et du printemps avec en rituel la tradition de planter un arbre.

Juin serait dédié à Junon, la reine des dieux, symbole du mariage et de la fécondité, ou à Lucius Junius Brutus, fondateur légendaire de la république romaine.

Juillet est ainsi nommé en l'honneur de Jules César qui est né ce mois-là.

Août vient du latin Augustus en l'honneur de l'empereur romain Auguste.

Septembre, du latin september, signifie simplement que ce mois est le septième du calendrier julien qui commençait en mars.

Octobre, du latin october (octo signifie huit), nommé ainsi le huitième mois du calendrier julien.

Novembre, du latin novem (qui signifie neuf) désigne le neuvième mois de l'année.

Décembre, du latin decem (qui signifie dix), signifie que ce mois est le dixième du calendrier julien.

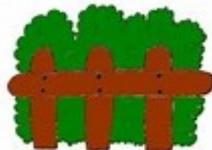
VRAI OU FAUX ?

Sous François 1^{er}, l'année commençait le 1^{er} mars ?

Le Nouvel An n'a pas toujours été célébré le 1er janvier. Dans la Rome antique, le calendrier lunaire était composé de dix mois et de 355 jours. C'est Jules César qui, en 46 avant notre ère, décida d'adopter un calendrier solaire de 12 mois. Il s'agissait de réaligner le début de l'année romaine avec l'année tropique. L'année commençait en mars. Cependant, dans toute la chrétienté, l'année commençait le jour de Pâques et cette date variait chaque année. C'est en 1564, donc après François 1^{er}, que l'édit de Roussillon a consacré le 1^{er} janvier comme début de l'année calendaire et ce calendrier s'est peu à peu imposé dans le monde même s'il en existe d'autres (chinois, hébreu...)

Rébus du printemps

Solution ci dessous



.... ?
tes
ses



Solution : éphéméride (haie, mes, riz, deux)

La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)



- Adresse : 40, rue Danton
35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr



Lignes **C3** **44** **31**
Arrêt de bus Jeanne d'Arc

STATION DE NETTOYAGE

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi

DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter



notre équipe locale legs et donations sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

Rejoignez notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes
Tél : 02 99 84 26 66

ou Consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

En soutenant

APF France handicap

Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seules face au handicap!

 Délégation d'Ille-et-Vilaine
40 rue Danton, 35700 - RENNES
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

● **Han'dizou 35** est édité au **trimestre**. Pour celui du 2nd trimestre 2022, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 mars 2022**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes

Tirage : 430 exemplaires

● **Directrice de publication** : Cécile Cottebrune Desbats

● **Comité de Rédaction** :

Patrick Aubry, Monique Berlan, Marie-Thé Desvignes, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro :

Cécile Cottebrune Desbats

BULLETIN D'ADHÉSION

OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 € DHND14 €

Cotisation familiale* : 2 personnes (40 €) 3 personnes (45 €) 4 personnes (60 €) 5 personnes (75 €) 6 personnes (90 €) DHNF14 €

Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.

1^{ère} cotisation à l'APF pour les 18/26 ans DHK14 0 €

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €) AFMA14 €

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de : €

TOTAL de mon règlement : €

NOM
PRENOM.....
ADRESSE.....
CODE POSTAL.....
VILLE.....
DATE DE NAISSANCE.....

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE
40, Rue DANTON
35700 RENNES

NUMEROS UTILES :

Faites valoir vos droits !

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap* à **votre écoute**

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 800 766

Le lundi de 9 h à 11 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 20 h à 22 h
Le jeudi de 14 h à 16 h
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 500 597
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien*
0 800 854 976
Écoute SEP

* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)